

### **Interpellation de M. Cohen : Prime 2021 aux métiers de contact et aux restaurants ucclois.**

**M. Cohen** propose le renouvellement en 2021 de la prime octroyée en 2020 au secteurs de l'horeca et des métiers de contact, afin de pallier les conséquences de la crise du covid. Il s'agit en l'occurrence d'accorder le remboursement de deux douzièmes de la part du précompte immobilier, dans le cadre d'une fourchette de 500 € minimum et 1.000 € maximum. Cette prime serait destinée à tous les commerces qui étaient toujours fermés le 1<sup>er</sup> janvier 2021, moyennant la preuve de paiement du précompte immobilier 2020.

Même si les coiffeurs ont pu reprendre leur activité le 13 février et qu'il en sera de même des autres métiers de contact le 1<sup>er</sup> mars, il ne faut pas oublier les investissements considérables auxquels ils ont consenti pour se conformer aux exigences sanitaires.

Il faudra d'ailleurs songer à une aide complémentaire pour les clubs de sport ainsi que pour les autres secteurs qui n'ont toujours pas de perspective.

M. Cohen a appris avec un certain étonnement que pour de nombreux commerçants, l'octroi d'une somme réduite à 500 € s'avère vital. Dans un tel contexte, le soutien susceptible d'être fourni par l'administration communale, grâce au crédit budgétaire de 500.000 € qui a été dégagé, est une nécessité impérieuse.

### **Question orale de M. Cools : La réouverture des restaurants.**

**M. Cools** approuve la proposition de M. Cohen. Vu que les établissements horeca auront subi au moins deux mois de fermeture en 2021, il est légitime de leur octroyer cette année-ci une prime équivalente à celle qui a été accordée l'année dernière.

Mais ce dont les restaurants ont le plus besoin, c'est d'une perspective de réouverture, en ce d'autant plus que de nombreux établissements ont été contraints de fermer environ 9 mois au cours des 12 derniers mois et que l'organisation d'un service « take away » n'a pas été suffisante pour les tirer d'affaire.

Le Collège devrait relayer les demandes insistantes de ce secteur, où les faillites ont tendance à se multiplier.

Selon M. Cools, une réouverture pourrait être envisageable moyennant le respect du protocole sanitaire strict imposé pour la réouverture le 8 juin 2020 après le premier confinement.

Le Collège esrt-il prêt à soutenir la demande visant à rouvrir les restaurants avant le 1<sup>er</sup> avril 2021 ?

Le Collège compte-t-il s'associer à l'appel du Bourgmestre d'Ixelles en faveur de la levée des restrictions dès la fin du programme de vaccination des personnes à risque ?

M. le Bourgmestre est-il disposé à relayer ces doléances au sein du Conseil régional de sécurité ?

### **Question orale de M. De Bock : L'état des lieux des primes du précompte immobilier pour cause de covid.**

**M. De Bock** approuve aussi la proposition de M. Cohen, quoiqu'il soit partisan d'un remboursement plus généreux, car la majorité s'est montrée, selon lui, un peu trop chiche en ce domaine.

Il faut supprimer le plafond de 1.000 €, vu que des structures telles que, par exemple, les centres de fitness paient un précompte immobilier qui excède largement ce montant de 1.000 €.

Quel est le pourcentage de commerçants éligibles ayant introduit une demande de primes ?

Quelles sont parmi les demandeurs les parts respectives des locataires et des propriétaires ? Les commerçants locataires sont davantage confrontés à des problèmes de liquidités car ils doivent rembourser au propriétaire le précompte immobilier payé par ce dernier avant d'être en mesure de percevoir une prime.

Il faudrait adopter le système promu par la Région bruxelloise, en vertu duquel, à un moment donné, la commune rembourse à due concurrence les propriétaires qui ont payé la part communale du précompte immobilier et établit le document attestant que le précompte immobilier a bien été payé et n'est plus dû par le locataire.

Pourquoi certains commerçants sont-ils davantage aidés que d'autres ? Le Collège a eu tendance à se focaliser sur les petits commerces, alors que les commerces dotés de surfaces importantes ont davantage subi l'impact de la crise. Selon M. De Bock, l'aide devrait être proportionnelle à la contribution de chacun.

**Mme l'Echevin Delwart** répond que le Collège est très conscient des difficultés que le établissements horeca, les salles de sport ou les salons de coiffure et d'esthétique doivent affronter.

Les services de l'échevinat travaillent à l'élaboration de la prime 2021, qui ne peut consister en une simple duplication de la prime 2020, puisqu'il ne s'agira évidemment pas de rembourser une part d'un précompte immobilier qui n'a pas encore été payé.

La proposition de règlement qui sera présentée lors de la prochaine séance du Conseil restera néanmoins dans la fourchette budgétaire de la prime 2020 et s'efforcera de prendre en compte les problèmes de trésorerie particuliers auxquels sont confrontées certaines catégories de commerçants.

Si une ligne budgétaire n'avait pas été prévue, il aurait fallu recourir à des modifications budgétaires qui n'auraient pas permis au Collège de répondre à l'urgence de la situation.

Le soutien de la commune aux secteurs en difficulté est loin d'être chiche : lorsque la Région accorde des primes de 1.000 €, une aide communale de 500 € est loin d'être négligeable.

Les 1.400 commerces uclois susceptibles de bénéficier de cette prime ont reçu un courrier de l'administration communale. Cette démarche a nécessité un certain temps car il a fallu croiser la banque de données Carrefour des entreprises avec celle des entreprises ayant bénéficié de la prime régionale. Sur les 204 dossiers introduits, 144 concernent des locataires.

Mme l'Echevin Delwart comprend très bien les aspirations à la réouverture de l'horeca mais rappelle qu'il ne s'agit pas d'une compétence relevant des autorités communales. Il appartient au Comité de concertation de prendre ce type de décisions.

Mais selon les dernières informations disponibles, il ne faut guère s'attendre à une réouverture de l'horeca dans les prochaines semaines.

**Mme Culer** fait part des inquiétudes du Dr Zygas, relayées en commission par M. l'Echevin Hublet, quant aux risques d'une réouverture de l'horeca alors que les hospitalisations pour cause de covid augmentent de façon inquiétante.

**M. Cools** est bien conscient du fait que la commune ne dispose pas d'un pouvoir de décision en ce domaine mais cela n'empêche pas pour autant le Collège de s'inspirer de l'exemple du Bourgmestre d'Ixelles pour relayer les inquiétudes du secteur horeca, qui redoute une véritable catastrophe si aucune perspective de réouverture, même partielle (limitée par exemple à l'ouverture des terrasses sous certaines conditions), n'est envisageable à l'horizon du 1<sup>er</sup> avril prochain.

**M. De Bock** insiste sur la nécessité de cibler les aides en visant à accorder davantage à ceux qui en ont le plus besoin, et ce d'autant plus qu'il y a lieu de s'interroger sur la capacité contributive des demandeurs de la prime qui ne sont pas propriétaires de leur bien et qui, de surcroît, représentent deux tiers des effectifs.